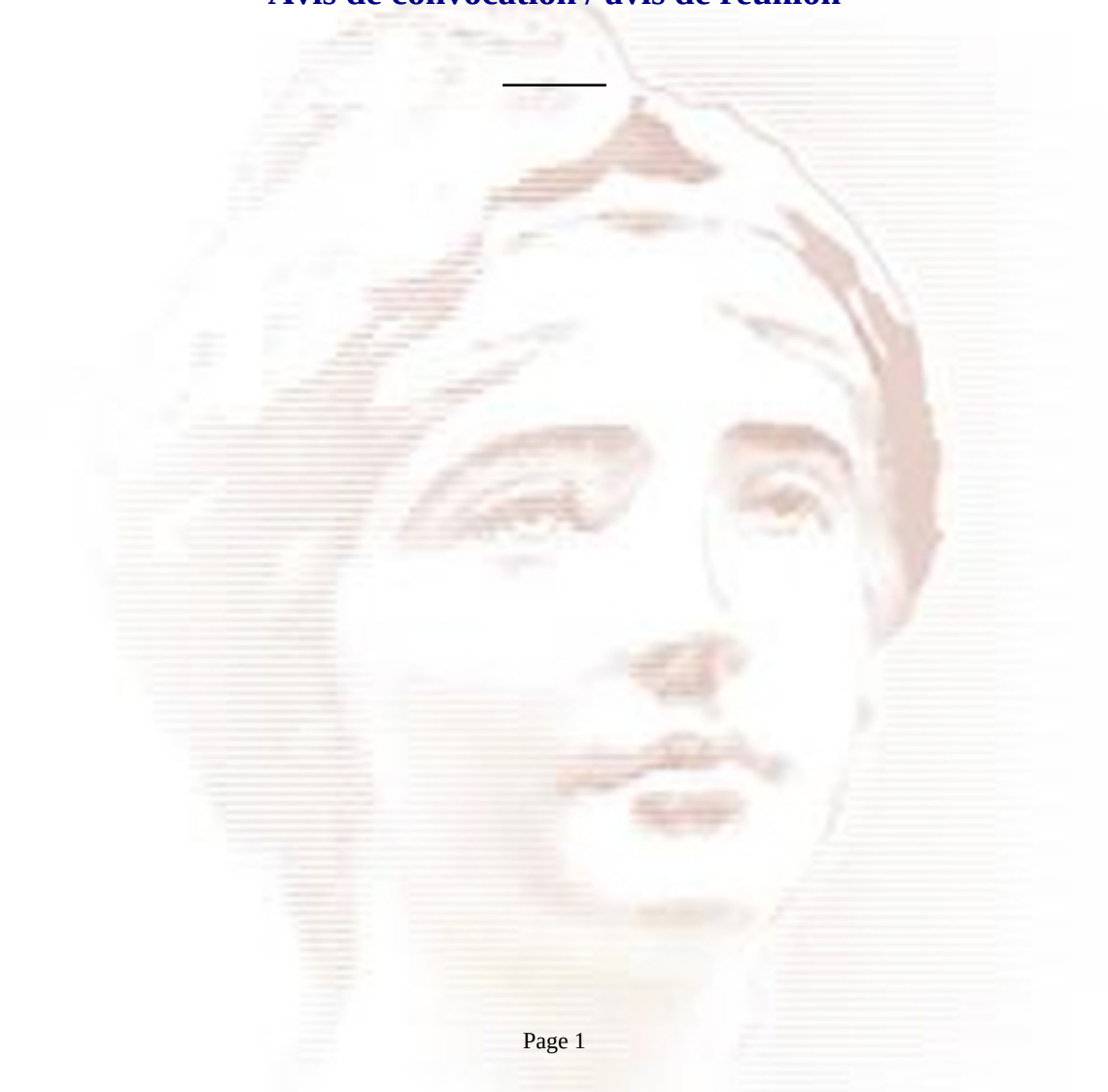
BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion



RECTIFICATIF

Dans la publication de l'avis de **PRISMAFLEX INTERNATIONAL** au BALO, le 31 juillet 2026, Bulletin n°91, n°2603336, il y a lieu de lire :

- sous la quatrième résolution : « pour le porter de 0 € à 2 567 088,37 € »,
- et au paragraphe « Participation à l'Assemblée Générale **» : «** Les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée Générale, s'y faire représenter ou voter à distance, devront justifier de la propriété de leurs actions **au 5e jour ouvré précédant l'assemblée (J-5)**, à 0 heure, heure de Paris, soit le 23 septembre 2026 à 0 heure, heure de Paris ».